

2025/008

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-004

Date de la convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 17

Le vingt février deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, René SALEZ et Benoit SINGLIT.

**Représentés :** Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir à M. Bruno DAUPHY.

**Secrétaire de séance :** Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

### OBJET : DISPOSITIF TOITURES/FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2025/10 du Conseil Communautaire du 06/02/2025 adoptant la révision du dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de toitures/façades :

| Prénom Nom | Adresse de résidence               | Type de propriétaire | Travaux | Montant     | Montant  | Subvention prévue |
|------------|------------------------------------|----------------------|---------|-------------|----------|-------------------|
|            |                                    |                      |         | travaux     | éligible |                   |
| [REDACTED] | [REDACTED]<br>08400 MONTHOIS       | PO                   | Toiture | 15 836.17 € | 10 000 € | 1 500 €           |
| [REDACTED] | [REDACTED]<br>08240 VAUX-EN-DIEULT | PO                   | Façade  | 8 800 €     | 8 800 €  | 2 200 €           |
| TOTAL      |                                    |                      |         | 24 636.17 € | 18 800 € | 3 700 €           |

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

11 MARS 2025

11 MARS 2025